

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mercredi 25 juin 2025 deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire  
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller  
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant  
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère  
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller  
M. Joshua Burns, conseiller

Est absent : M. Sylvain Bourque, conseiller

Est aussi présent : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

---

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Assainissement des eaux – mandat pour la réalisation des plans et devis;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

### **RÉSOLUTION 025-06-179**

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Paul-Égide Bourdages propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Unanimité.

### **RÉSOLUTION 025-06-180**

## **3. ASSAINISSEMENT DES EAUX – MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 025-01-025 autorisation de procéder à un appel d'offres pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet d'assainissement des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la lettre de confirmation du MAMH pour la réalisation des plans et devis ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse du comité mandaté pour évaluer les offres reçues et sa recommandation;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme ayant obtenu le plus haut pointage suite au travail du comité d'analyse est Arpo Groupe conseil et que le prix de la soumission est de 577 022.36\$ excluant les taxes applicables;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet d'assainissement des eaux à Arpo Groupe conseil pour la somme de 577 022.36\$ excluant les taxes applicables.

**QUE** le mandat soit financé par le financement à recevoir dans le cadre du programme PRIMEAU 2023.

**QUE** la part de la municipalité soit financée par l'excédent non-affecté.

Adopté

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions citoyennes.

#### **RÉSOLUTION 025-06-181**

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de monsieur Jean-Marc Moses la séance est levée

Il est 19h05

Unanimité.

---

Lise Castilloux  
Maire

---

François Bouchard  
Directeur général et Greffier-trésorier

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*